

# République Française - Département du Cantal

## Arrondissement de Saint-Flour

VILLE D'ALLANCHE

CANTAL



### COMMUNE D' ALLANCHE

Séance du lundi 11 septembre 2023

---

Membres en exercice :

14

Date de la convocation: 05 septembre 2023

Présents : 11

*L'an deux mille vingt-trois et le onze septembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Philippe ROSSEEL,*

Votants: 12

Présents : Philippe ROSSEEL, Eric VIALA, Claudine HOUSELLE, Patrick MERAL, Jean-Paul DUMAS, Alain GRIFFE, Jennifer DEVÈZE, Ludovic LEVAIS, Thierry MARSILHAC, Claude PESCHAUD, Julien THERON

Pour :12

Contre : 0

Représentés: Madame Audrey BLANQUET par Monsieur Thierry MARSILHAC

Abstention : 0

Excusés: Roland VEDRINES, Jacqueline BARTHAIRE

Secrétaire de séance:

Madame Jennifer  
DEVÈZE

Présents non votants :

Absents:

---

### Objet: Non-opposition du Conseil Municipal à la vente d'un bien de l'Association Patrimoine en Cézallier - DE\_2023\_208

Monsieur le Maire explique que l'Association Patrimoine en Cézallier souhaite vendre un bien dont elle est propriétaire sur la commune d'Allanche, cadastré section AC N°396.

La propriété étant celle d'une association, la commune pourrait s'en prévaloir et l'acquérir prioritairement.

Monsieur le Maire précise que la commune n'a pas d'intérêts à se prévaloir de l'acquisition de la parcelle sus-désignée.

Par conséquent, il propose au Conseil Municipal de ne pas s'opposer à la vente du bien.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de ne pas s'opposer à la vente conclue par l'Association Patrimoine en Cézallier de la parcelle cadastrée section AC N°396.

Date de transmission de l'acte: 20/09/2023

Date de réception de l'AR: 20/09/2023

015-211500012-DE\_2023\_208-DE  
A G E D I

Pour extrait conforme au registre des délibérations,  
Le Maire,  
**Philippe ROSSEEL**

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
compte tenu de sa transmission en Sous-préfecture  
et de sa publication



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

le : 20 SEP. 2023

publié le :

20 SEP. 2023

Date de transmission de l'acte: 20/09/2023  
Date de réception de l'AR: 20/09/2023

015-211500012-DE\_2023\_208-DE  
A G E D I